

19<sup>e</sup> Festival International du Film Documentaire  
Océanien  
Tahiti – 04 au 12 février 2023

19<sup>th</sup> International Festival of Oceanian  
Documentary Film  
Tahiti – 4<sup>th</sup> to 12<sup>th</sup> February 2023



FORMULAIRE D'INSCRIPTION / ENTRY FORM

Titre original / *Original title* :

Pays de production / *Country of production* :

Année de production / *Year of production* :

Résumé / *Synopsis* :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Durée du film/ *Running Time* : .....

Langue de la version originale / *Language of original version* : .....

Sous-titres:  Oui  Non

Subtitles:  Yes  No

Langue des sous-titres : .....

Subtitles language : .....

Si le vidéogramme n'est pas en français, pouvez-vous nous fournir le texte des dialogues en langue française?

Oui  Non

If the film is not in French, can you provide us with a French translation?  Yes  No

Taille de la fenêtre / *Screen ratios* :

CREDIT / CAST

**REALISATEUR / DIRECTOR**

Nom / Name : .....

Prénom / First Name : .....

**PRODUCTEUR / PRODUCER**

Nom / Name : .....

Prénom / First Name : .....

Société / Company : .....

Co-Productions : .....

**CONTACT PRINCIPAL / MAIN CONTACT**

Nom / Name : .....

Prénom / First Name : .....

Fonction / Position : .....

Société / Company : .....

E-mail : .....

Tel / Phone : .....

Adresse / Address : .....

Code Postal / Zip Code : .....

Ville / City : .....

Pays / Country : .....

## INFORMATION CONCERNANT L'INSCRIPTION DE VOTRE FILM

Merci de nous retourner le formulaire d'inscription et le règlement paraphé et signé par courrier électronique. Une version SD du film disponible au téléchargement sur une plateforme de visionnage à la demande doit être envoyée pour le comité de présélection. 3 photos haute résolution extraites du film, le script avec time-codes ainsi que le fichier de sous-titres (si vous en possédez un) doivent aussi être transmis avant le 2 octobre 2022 par courrier électronique à [direction@fifotahiti.com](mailto:direction@fifotahiti.com)

En cas de difficultés uniquement, l'ensemble de ces documents peut être transmis par courrier à l'adresse suivante :

**FIFO TAHITI / Te Fare Tauhiti Nui  
BP 1709 Papeete  
98713 – Papeete – Polynésie française**

L'inscription ne sera validée qu'après réception de tous ces éléments.

Par ailleurs, aucun dossier envoyé après le 2 Octobre 2022 ne sera enregistré pour la sélection du FIFO 2023. Les dossiers arrivés après cette date seront inscrits pour l'édition suivante.

La sélection officielle du FIFO 2023 sera annoncée à la fin du mois de novembre 2022.

Les productions des films retenus doivent télécharger leur(s) film(s) sur un serveur dédié au format HD MPEG4 H264 avant le 11 décembre 2022 impérativement.

Une bande annonce de 2 minutes pour la diffusion sur les réseaux sociaux du FIFO et des partenaires du festival doit aussi être fournie.

## SUBMISSION INFORMATION

*Please return the submission form and the regulations document duly initialed and signed as well as a downloadable SD version from a VOD website for the pre-selection committee. 3 photographs, the full time-coded transcript and the subtitles file (if available) must be sent before 1<sup>st</sup> October 2022. All those documents will preferably be sent by e-mail to: [organisation@filmfestivaloceanie.org](mailto:organisation@filmfestivaloceanie.org)*

*In case of exceptional circumstances, the documents can be sent by air mail at the following address:*

**FIFO TAHITI / Te Fare Tauhiti Nui  
PO Box 1709 Papeete  
98713 – Papeete – French Polynesia**

*No submission will be considered without these documents.*

*Files must be sent before 1<sup>st</sup> October 2022. Files received after this date will be taken into consideration for the next festival.*

*The FIFO 2023 official selection will be announced in late November.*

*Selected films as Full HD- MPEG4 H264 format must be uploaded on a dedicated FTP server as indicated in times. Files must have been necessarily uploaded before 11<sup>th</sup> December 2022.*

*A 2 minutes maximum trailer is also required for broadcast by the festival organization and partners on social media.*



## REGLEMENT DU FIFO 2023

### FIFO 2023 – REGULATIONS

#### **ARTICLE 1 :**

##### Principe directeur

##### Purpose

Le Festival International du Film documentaire Océanien de Tahiti (FIFO Tahiti) a été créé pour promouvoir l'image de l'Océanie auprès des diffuseurs, des médias et du grand public.

The purpose of the International Festival of Oceanian Documentary Films in Tahiti ('FIFO Tahiti') is to promote the image of Oceania to distributors, media and the general audience.

#### **ARTICLE 2 :**

##### Admissibilité

##### Entries

Les films documentaires envoyés au Comité de Présélection et concourant pour la sélection officielle auront été produits à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les documentaires traiteront de l'Océanie sous tous ses aspects : social, économique, ethnologique, animalier, historique, culturel, patrimonial, environnemental...

Documentary films and programmes submitted to the Festival as entries for the official selection should have been produced after 1<sup>st</sup> January, 2020. These productions should address Oceanian social, economical, ethnological, wildlife, historical, cultural, heritage, environmental... issues.

Tous les films envoyés au bureau du festival doivent être en version originale et si possible, sous-titrés en français et en anglais.

All documentary films entered to the Festival should be supplied in their original version with English and French subtitles as appropriate.

### **ARTICLE 3 :**

#### **Les supports audiovisuels, le format et le nombre de productions**

Audiovisual formats and number of entries

Tous les supports de réalisation vidéo peuvent concourir. Les auteurs peuvent faire concourir plusieurs réalisations. Une seule œuvre du même auteur pourra être sélectionnée dans la catégorie « en compétition ».

Les films d'une durée inférieure à 30 minutes ou supérieure à 100 minutes pourront être proposés pour la sélection officielle, mais ne seront pas retenus dans la catégorie « en compétition ». Ils seront éventuellement proposés pour les catégories « hors compétition ».

All video formats are acceptable. Filmmakers can enter more than one film. No more than one film per film director will be included in the competition category.

Films under 30 minutes or over 100 minutes of running time may be submitted for the Official Selection, but cannot participate in the "competition" category. They may be chosen for the "out of competition" categories.

### **ARTICLE 4 :**

#### **Modalités d'inscription**

Entry requirements

L'inscription des œuvres au Festival est gratuite et implique l'acceptation entière du règlement, seul le texte français faisant foi. Les formulaires d'inscription et les copies vidéo devront être transmis au bureau du Festival au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2022. Les films remis en retard ou inachevés seront systématiquement refusés et leur inscription reportée à l'édition suivante. Un même film ne pourra être inscrit qu'une seule fois sauf si des modifications significatives y sont apportées.

Aucune dérogation ne sera accordée.

Film submissions for consideration by the selection committee are free of charge. Entrants shall comply fully with these regulations. The French version of these regulations shall be the only authentic version. Entry forms and copies of the film shall be sent to the Festival office before 1<sup>st</sup> October, 2022. Films submitted after that deadline will automatically be taken into consideration for the next edition. Any film can be entered only once, unless significant modifications are made.

No exception whatsoever will be made.

### **ARTICLE 5 :**

#### **Condition d'envoi**

Shipment conditions

Pour les besoins du comité de pré-sélection, tous les films inscrits au Festival doivent être envoyés au Bureau du Festival préférablement en version numérique au format SD téléchargeable sur une plateforme de visionnage à la demande, accompagnés de tout extrait de presse ou matériel publicitaire jugés utiles, d'un résumé, du script complet avec time-codes et de 3 photos illustrant le film. L'envoi du script en fichier numérique avec les time-codes est obligatoire, aucune inscription en sélection officielle ne sera validée sans version numérique du script.

En cas de difficultés, trois copies du film sur clé USB peuvent être acceptées exceptionnellement.

Les frais d'envoi des films et les droits de douane sont à la charge de l'expéditeur. Les envois doivent être dégagés des droits de douane (**indiquer la mention « valeur non commerciale »**), faute de quoi ils pourront être refusés par le Bureau du Festival.

L'adresse du Bureau du Festival est :

**FIFO Tahiti – Te Fare Tauhiti Nui**  
**BP 1709 Papeete**  
**98713 Papeete– Tahiti**  
**Polynésie française**

Les DVD et clés USB envoyés au bureau du festival ne seront pas retournés à l'expéditeur.

For the needs of the selection committee, all films entering the Festival should be sent to the Festival office preferably in digital format as a downloadable SD version on VOD website, together with relevant press clippings or advertising material, a synopsis, the film full time-coded transcript and 3 photographs illustrating the film. The transcript of the film with time-codes is mandatory. Submissions without a transcript will not be considered.

In case of difficulties, 3 copies of the DVD or on a USB drive can be exceptionnally accepted.

All shipping charges and customs duties shall be covered by the sender. The shipment should not incur customs duties (**please state "no commercial value" on your package**), or the Festival organisers may not be able to accept them.

The Festival address to be used is:

**FIFO Tahiti – Te Fare Tauhiti Nui**  
**P.O. Box 1709 Papeete**  
**98713 Papeete, Tahiti,**  
**French Polynesia**

Any DVDs or USB drives sent to the Festival address will not be returned.

## **ARTICLE 6 :**

### **Annonce de la Sélection des films** Announcement of the selected films

Le Comité de Présélection choisit les films qui seront diffusés pendant le festival parmi tous les films inscrits. Les résultats de la présélection seront communiqués aux réalisateurs et producteurs dans le courant du mois de novembre 2022. La sélection des films EN compétition et HORS compétition est de la compétence exclusive des organisateurs du festival.

Si l'organisation du festival le juge opportun, d'autres catégories de sélection peuvent être créées au besoin. Les films sélectionnés seront d'office considérés hors-compétition.

Seuls les films dans la catégorie 'en compétition' seront obligatoirement présentés au jury et au public en version sous-titrée en français et en anglais. Les films sélectionnés dans les autres catégories seront présentés en version originale sous-titrée en français si nécessaire.

Le comité de présélection est indépendant et souverain. Il agit dans l'intérêt du festival et ses décisions sont irrévocables.

The Preselection Committee will choose the films to be screened at the Festival among all the entries. The results of the preselection process will be communicated to filmmakers in the course of November 2022. The selection in competition and out of competition is the exclusive competence of the organizers of the festival.

Other categories can be added if considered appropriate by the festival organizers. Selected films would be considered out of competition only.

Only the films in the competition category will be presented to the jury and the public in a French- and/or English-subtitled version as appropriate. Films selected in other categories will be presented in the original version with french subtitles when appropriate.

The pre-selection committee is independant and sovereign. It acts regarding the festival best interest and its decisions are final and binding.

## **ARTICLE 7 :**

### **Les Prix du Festival** The Festival awards

L'ensemble des films diffusés (en compétition et hors compétition) pendant le festival concourent pour « **le Prix du Public** »

La sélection officielle proposée au jury du festival concoure seule au « Grand Prix FIFO-France Télévisions » et à trois « Prix spéciaux » décernés et dotés à la discrétion du jury. Tous les films de la sélection officielle de documentaires concourent pour le « Prix du Public » attribué sur la base d'un vote des spectateurs du FIFO.

Les réalisateurs pour qui ces cinq prix ont été décernés, reçoivent une dotation financière :

1 « Grand Prix FIFO-France Télévisions » : 500 000 XPF,

3 « Prix spéciaux du jury » : 900 000 XPF au total répartis à la discrétion du jury,

1 « Prix du public » : 300 000 XPF.

Les 3 prix spéciaux du jury sont attribués à la discrétion du jury. Leur mention peut être complétée si le jury l'estime nécessaire (ex : prix de la meilleure image, de la meilleure écriture, du meilleur montage...). D'autres prix peuvent être créés sur décision de l'association du FIFO.

All films screened at the Festival will be eligible for the 'Audience Award'.

Only the films in the competition category will be screened for the Festival Jury and eligible for the 'Grand Prix FIFO-France Télévisions' and the three 'Prix special du Jury'. All the documentary films presented in the official selection are enlisted for the "Audience Award" based on the audience vote for their favorite film.

All the FIFO awards are cash-rewarded.

1 « Grand Prix FIFO-France Télévisions » : 500 000 XPF,

3 « Prix spéciaux du jury » : 900 000 XPF in total,

1 « Audience Award » : 300 000 XPF

The 3 « prix spéciaux du jury » are attributed by the jury. Their title can be modified by the jury itself if the jurors wish to (i.e. : best image, best scriptwriting, best editing, best sound design...).

Other awards may be initiated by the FIFO Association.

## **ARTICLE 8 :**

### **Obligations**

#### Obligations

Les réalisateurs, producteurs et distributeurs de films inscrits autorisent gratuitement les organisateurs du festival à diffuser leurs œuvres dans le cadre du festival et des manifestations annexes non commerciales organisées par l'association du FIFO, notamment mais pas uniquement pour le FIFO Hors les murs. Les réalisateurs, producteurs et distributeurs autorisent aussi gratuitement une diffusion en ligne d'un extrait de 2 minutes maximum des œuvres concernées sur les chaînes de télévisions locales et sur les sites Internet des partenaires (Maison de la culture, FIFO et les chaînes du Groupe France Télévisions, notamment la chaîne locale Polynésie La 1<sup>ère</sup>, les chaînes Youtube, Vimeo et les réseaux sociaux du FIFO). À cet effet, une bande annonce de 2 minutes maximum sera demandée aux réalisateurs et producteurs pour les films retenus en sélection officielle.

Les réalisateurs, producteurs et distributeurs autorisent gratuitement le FIFO à intégrer leur œuvre dans le Fonds FIFO, disponible en visionnage à la demande pour les professionnels uniquement (producteurs, diffuseurs et distributeurs) pendant le festival dans l'espace Doc Zone.

Depuis l'épidémie de Covid19, le FIFO a mis en place une plateforme de streaming pour permettre aux films sélectionnés d'être vus en ligne dans tout le Pacifique et en France. Les réalisateurs, producteurs et distributeurs autorisent gratuitement le FIFO à mettre en ligne les œuvres de la sélection officielle sur la chaîne Vimeo du FIFO pour la diffusion numérique du festival, puis une mise en ligne verrouillée et un visionnage par accès codé au cours de l'année du festival.

Les réalisateurs, producteurs et distributeurs des œuvres primées au Festival s'engagent à mentionner le prix qui leur aura été attribué à la fois dans les dossiers de presse et autre matériel de promotion comme lors de toute diffusion du film primé.

Aucune contrepartie financière n'est exigible à l'AFIFO par les réalisateurs, producteurs, distributeurs et diffuseurs pour l'ensemble de ces obligations.

Directors, producers and distributors allow the Festival at no cost to broadcast their productions as part of the Festival and all non-commercial related activities organized by the FIFO Association, particularly but not only for the 'FIFO Hors les murs' screenings. Directors, producers and distributors also allow the broadcasting at no cost of a trailer (2 minutes maximum) on the festival and partners' websites. (Maison de la Culture, FIFO and the channels of the France Télévisions group, specifically local broadcast Polynesie La 1<sup>ère</sup>, on the FIFO youtube, Vimeo and Facebook pages). Directors, producers and distributors of selected films shall therefore provide a trailer of 2 minutes maximum. Directors, producers and distributors allow at no cost the festival to include their film in the FIFO collection, available for on-demand viewing for professionals only (producers, broadcasters and distributors) during the festival in the 'Doc Zone' room.

Since the Covid19 outbreak, FIFO has developed a streaming website that allows the films to be screened online from France and all Pacific islands during the official period of the festival. Directors, producers and distributors allow at no cost the FIFO to upload the films of the official selection on the FIFO's Vimeo channel for internet broadcast on the festival website and locked viewing with access code during the following year.

Directors, producers and distributors of award-winning entries commit to referring to the award won on press and other promotional material and during any screenings of an award-winning film.

No financial compensation can be demanded to the FIFO Association by directors, producers, distributors or any features of any origins for these obligations.

## **ARTICLE 9 :**

### **Composition du Jury international** Members of the International Jury

Le Jury international est désigné par l'association du FIFO. Le Jury international est composé de professionnels du cinéma, de la télévision et du monde artistique et culturel, océanien et européen. Ne pourra faire partie du Jury international ou du comité de présélection quiconque est associé de quelque manière que ce soit à la production ou à la commercialisation de l'un des films en compétition.

The International Jury member will be appointed by the FIFO Association. The International Jury shall comprise professionals from Oceanian and European film, television, artistic and cultural worlds. A member of the International Jury or the preselection committee cannot be

associated in any way in the production or the marketing of any film presented in the competition category.

#### **ARTICLE 10 :**

##### **Qualité et Sous-titrage des documentaires** Quality and subtitling of documentaries

Les films sélectionnés devront être envoyés en format HD au plus tard le 11 décembre 2022 sur le serveur dédié du FIFO 2022.

Ils devront être, dans la mesure du possible, sous-titrés en français ou en anglais.

Les scripts en français ou en anglais des films sélectionnés devront parvenir au bureau du festival au plus tard le 1<sup>er</sup> Octobre 2022.

Selected films shall be uploaded on the FIFO 2022 server by the 11<sup>th</sup> of December, 2022.

If possible, they should be subtitled in French or English as appropriate.

The scripts of the selected films should be sent in by the 1<sup>st</sup> of October 2022.

#### **ARTICLE 11 :**

##### **Formats des films documentaires pour la projection** Film formats for the projections

Pour la projection des oeuvres sélectionnées, les producteurs devront fournir les films au format **Full HD-MPEG4 H264** et transmis à l'organisation du Festival via un serveur dédié.

For the screenings, all selected films must be sent to our server as the following format:

**Full HD-MPEG4 H264.**

#### **ARTICLE 12 :**

##### **Perte et détérioration** Lost or damage

En cas de perte ou de détérioration d'un DVD ou d'une clé USB, la responsabilité du festival n'est engagée que pour la valeur du support.

In the event of loss of or damage to DVD or USB drive, the responsibility of the Festival shall be limited only for the value of the medium.

#### **ARTICLE 13 :**

##### **Fonds du FIFO Tahiti et utilisation.** FIFO Tahiti Collection

Les films sélectionnés seront projetés durant le festival à la Maison de la Culture – Te Fare Tauhiti Nui, à Tahiti. Ils seront également mis en ligne et diffusés en streaming depuis la plateforme numérique du FIFO.

Une copie des films sélectionnés sera conservée au sein du Fonds FIFO Tahiti, archivée par les services compétents en Polynésie française. Les films ne seront utilisés ultérieurement à l'année calendaire en cours qu'après accord des producteurs. Cependant les films sélectionnés sont susceptibles d'être projetés au profit des établissements scolaires, à titre gratuit, dans l'année qui suit le festival. Ces projections dans les établissements scolaires auront lieu notamment dans les îles de la Polynésie française, en Océanie et en France métropolitaine.

Le Fonds FIFO sera accessible uniquement aux professionnels (diffuseurs, producteurs et distributeurs) pendant la durée du Festival dans un espace dédié : La Doc Zone.

Selected films will be screened during the festival at Maison de la Culture of Tahiti – Te Fare Tauhiti Nui, in Tahiti. They will also be broadcast online from FIFO's digital website.

A copy of all selected films will be kept in the FIFO Tahiti Collection and archived by the French Polynesia Archival and Audiovisual Heritage Department. However, the selected films are likely to be screened for schools, free of charge, in the year following the festival. These screenings in schools will take place especially in the islands of French Polynesia, in Oceania and in France

The FIFO Tahiti Collection will only be available to the professionals (producers, broadcasters and distributors) during the Festival in the Doc Zone dedicated area.

#### **ARTICLE 14 :**

La direction du Festival est habilitée à régler tous les cas non prévus par le présent règlement.

The Festival organisers shall have the legal capacity to resolve all matters not specifically covered in these regulations.

Le présent règlement doit être signé et paraphé pour valider l'inscription.

The present regulations must be signed in order to validate the entry.

Organisme / Organisation : .....

Nom du représentant/ Name of the representative : .....

**Adresse/ Address** : .....

J'ai lu le présent règlement et j'accepte les conditions de participation à la 20<sup>e</sup> édition du Festival International du Film Documentaire Océanien, notamment mais pas uniquement la diffusion de mon film à la Maison de la Culture de Tahiti ainsi que sur la plateforme de streaming du FIFO durant la période officielle du festival.

Si mon film est sélectionné pour le FIFO 2023, j'autorise l'organisation du Festival à utiliser un extrait de 2 minutes maximum de mon film à des fins non commerciales.

Si mon film est sélectionné pour le FIFO 2023, j'autorise l'organisation du Festival à intégrer mon film dans le Fonds FIFO

Si mon film est sélectionné pour le FIFO 2023, j'autorise l'organisation du Festival à projeter mon film dans le programme officiel du FIFO Hors les Murs sans aucune contrepartie : projections gratuites à destination des scolaires et du public des îles de Polynésie, d'Océanie et de France métropolitaine.

*I have read the Regulations of the 20<sup>th</sup> International Festival of Oceanian Documentary Film and comply fully with their terms, including but not limited to the screening of the film at Maison de la Culture de Tahiti and on the FIFO streaming website during the official period of the festival.*

*If my film were included in the official selection of FIFO 2023, I hereby authorize the organizers to use extracts of not more than 2 minutes from my film for non-commercial purposes.*

*If my film were included in the official selection of FIFO 2023, I hereby authorize the organizers to include my film into the FIFO Tahiti Collection*

*If my film were included in the official selection of FIFO 2023, I hereby authorize the organizers to screen my film for the 'FIFO Hors les murs' official program without any compensation: free screenings for schools and for the public in the Polynesian islands, Oceania and France.*

**Signature :**

**Date :**